



TABLEAUX OG BIC 2020-2021 OBLIGATOIRES

Cabinet :	Dossier suivi par	_____
	Collaborateur	_____
	E-mail	_____

Adhérent	N°:	_____
	Nom-Prénom :	_____
	Activité :	_____
	Tel :	_____
	Mail :	_____

SOMMAIRE

- OGID00 :** INFORMATIONS D'IDENTIFICATION
- OGBIC00 :** DECLARATION DU PROFESSIONNEL EXPERT COMPTABLE
- OGBIC01:** INFORMATIONS GENERALES
- OGBIC02 :** RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES
- OGBIC03:** TVA COLLECTEE
- OGBIC04 :** ZONES LIBRES
- OGBIC05** PREVENTION DES DIFFICULTES

INFORMATIONS IDENTIFICATION		OGID00
Libellés		Réponses
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE		
Forme juridique (A)		
Code Activité de la famille comptable (B)		
Code activité libre (C)		
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE		
Nom de l'éditeur		
Nom de logiciel comptable		
Référence du logiciel comptable (Numéro de version et de révision)		
PERIODE		
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ		
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ		
Date d'arrêté provisoire format 102 : SSAAMMJJ (D)		
MONNAIE		
Monnaie (EUR pour Euros)		
Situation au regard de la TVA (E) (1,2,3 ou 4)		
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA - (2) Recettes en franchise de TVA en totalité - (3) Recettes soumises en totalité de TVA - (4) recettes soumises partiellement à TVA		
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)		
DECLARATION RECTIFICATIVE		
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON (F)		
ADHERENT SANS CONSEIL (G)		
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE		
Je soussigné(e),		
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultats		
ATTESTATION		
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel.(H)		

A Table des formes juridiques (Volume 3Z)

B Code activité NAFU

C Code activité demandé par le destinataire

D Date arrêté provisoire

E Dans les situations 1 et 2 le tableau de TVA n'est pas à servir

F Mention déclaration rectificative (si seuls tab fiscaux modifiés)

DECLARATION DU PROFESSIONNEL L'EXPERTISE COMPTABLE	DE	OGBIC00
---	-----------	----------------

Je soussigné(e), *		
Identification du professionnel de la comptabilité		
Dénomination :		N° SIRET :
Adresse :		
déclare que la comptabilité de		
Identification de l'entreprise adhérente		
Profession de l'adhérent		
Profession :		
adhérent du centre de gestion agréé		
N° Agrément :		
Désignation :		
Adresse :		
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'Administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)		
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel. (B)		
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
Le		A :
		(*) Nom du signataire :

* Le nom du signataire doit être le nom de l'expert et pas du cabinet

INFORMATIONS GENERALES		OGBIC01
Généralités		Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		
Renseignements divers		Réponses
L'adresse de l'entreprise de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) Oui - (2) Non - (3) Non applicable (H)		
Statut du conjoint dans l'entreprise : (personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint (I)		
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)		
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise) (J)		
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a -t-il été créé par l'adhérent (1) Oui - (2) Non		
Y-a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer fiscal ? (1) Oui - (2) Non (K) (personnes morales à plusieurs associées non concernées)		
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : Y a-t-il eu une réintégration des charges financières (1) Oui - (2) Non - (3) Non justifié après calcul du sole moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) Non applicable (M)		
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) Applicable - (2) Renonciation - (3) Non applicable (N)		
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) Oui et < au plafond - (2) Non - (3) Oui et plafonnement		
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ à la retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transmission juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès		
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON salarié de source étrangère? (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) Oui (2) Non		
Y-a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? (1) Oui - (2) Non		
Si (1)		
Désignation :	Montant de l'acquisition :	
Autres données chiffrées de l'exercice		Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)		
Emprunts contractés		
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)		
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042)		
- montant des cotisations TNS obligatoires		
- montant des cotisations TNS non obligatoires		
Faits significatifs particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (L)		

**TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES ET FISCALES CHARGES MIXTES
ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus values exonérées**

CHARGES MIXTES	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptable ment	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière	cpte 63512			
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises	cpte 607			
Matières premières	cpte 601			
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires	Cpte 641			
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires	Cpte 645			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant	Cpte 646			
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	Cpte 644			
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible	Cpte 637			
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	Cpte 6611			
Intérêts sur crédits à court terme	Cpte 661 -6611			
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un CGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers : (1) (à préciser)				
(à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quindecis				
- Autres (à préciser)				
(à préciser)				
Plus value à court terme différée				
Plus value à long terme impose au taux de 12,8 %				
Autres déductions fiscales : (2) (à préciser)				
(à préciser)				

CORRECTIONS FIN D' EXERCICE												
Compte de régularisation fin d'exercice(N)												
4181	- Clients - Factures à établir											
4198	+ Avoirs à établir											
	- Produits à recevoir											
487	+ Produits constatés d'avance											
↓ Si TVA sur encaissements												
410 à 4164	- Créances clients											
4191-4196-4197	+ Avances clients											
	- Effets escomptés non échus											
	Autres											
AUTRES CORRECTIONS (2)												
654 - 6714	- Créances irrécouvrables											
	+/- Régularisation (N-1) en base (3)											
A	Base HT taxable											
B	Base HT déclarée											
C	Ecart en base (à justifier)											
D	TVA à régulariser											
	Solde de comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux %	Taux %							
4457	TVA collectée											
4455	TVA à décaisser											
44567	Crédit de TVA											
445(Souvent 44587)	TVA à régulariser											
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :												
Date de la déclaration												
Montant												
TVA DEDUCTIBLE												
Renseignements généraux concernant la TVA											Réponse	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable												

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. **Les taux à Zéro ne sont pas acceptés.**

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, transferts de charges, etc...

ZONES LIBRES OBLIGATOIRE**OGBIC04**

Code	Libellé	Montant
04	Autres produits à rattacher au CA	
05	Détail des charges exceptionnelles	
06	Détail des charges exceptionnelles RS	
07	Détail des charges exceptionnelles RS	
08	Détail des produits exceptionnels RS	
09	Détail des produits exceptionnels RS	
10	Détail des produits exceptionnels RS	
12	Prestations HT de l'exercice	
13	Option pour le Régime Simplifié 1=Oui 2=Non	
20	Coefficient de CO2 (valeur)	
27	Avez-vous des frais mixtes 1= Oui - 2= Non	
28	Autres renseignements utiles concernant l'activité :	
29		
30		
31		

PREVENTION DES DIFFICULTES (OBLIGATOIRE)	OGBIC05
---	----------------

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : (1) Oui - (2) Non Si(1) compléter le informations ci-dessous.	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaire, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motif, etc....)	
Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location	